



Nîmes, le 31 Août 2017

RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

-SESSION JEUDI 31 AOUT 2017-

Numéro	NOM	PRENOM	RESULTAT
9269	BLANC	JULIEN	ADMIS
4626	CLEMENT	MAXIME	ADMIS
540	FRANCOIS	MAITHE	ADMIS
4024	BERAMDANE	MOHAMMED	ADMIS
10505	BOUSKAYA	OUAHID	ADMIS
9367	MOLL	JULIEN	ADMIS
8625	VUILLET	MICHEL	NON ADMIS
10588	ANGOT	YANNICK	NON ADMIS

Les candidats admis à l'examen sont invités à se présenter en Préfecture du Gard, guichet transport de personnes, pour obtenir la carte professionnelle de taxi, avec la liste des pièces suivantes :

- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr) ou à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard pour se présenter à l'examen.